

Affaire suivie par : Sandrine MARCOU  
 Tél : 04 67 61 61 39  
 mail : [sandrine.marcou@herault.gouv.fr](mailto:sandrine.marcou@herault.gouv.fr)

- 6 AOUT 2025

**USINE SCORI - FRONTIGNAN  
 COMPTE RENDU  
 Commission de suivi de site  
 Réunion du mercredi 11 juin 2025**

Liste de présents :

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT
<b>Collège administration</b>			
Préfecture de l'Hérault	Christine PEPHILY Véronique MARTIN SAINT LEON	Secrétaire Générale	Présente Présente
DREAL	Rachida CHIAHOU Florian VARRIERRAS		Présent Présent
ARS	Noël FIARD		Présent
SDIS	Capitaine Cédric SYLVESTRE		Présent
<b>Collège collectivités</b>			
Mairie de Frontignan	Olivier LAURENT Michel ARROUY Patricia MARTIN		Présent Présent Présente
Mairie de Balaruc-Les-Bains	Angel FERNANDEZ		Présent
Conseil Départemental	Sylvie PRADELLE		
Conseil Régional			
Frontignan	Séverine DURAND Matthieu DANIAU		Présente Présent
<b>Collège riverains</b>			
Association Languedoc-Roussillon Nature Environnement	Claude TABACCHI		Présent
Association Les Mouettes			
Association FNE – Occitanie Méditerranée	Céline LAURENS Mohan ACHERAR		Présente Présent
Sète Agglopolé Méditerranée	Karim FATNASSI Guillaume RICAUD PERETTI Loic LINARES		Présent Présent Présent
<b>Collège exploitant</b>			

Société Scori	Ludovic MASSON Damien GRANIER Lucas LACOMBE	Directeur Responsable des Opérations QHSE	Présent Présent Présent
Collège salarié			
Société Scori	Olivier JOSSE		

1. **Adoption du compte rendu de la CSS du 21 mai 2024**
2. **Approbation de l'arrêté préfectoral de renouvellement de la composition de la CSS (n°2024-07-DRCL-0376 du 16 juillet 2024) et du nouveau règlement intérieur**
3. **Bilan de l'activité de la société SCORI pour 2024**
4. **Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)**
5. **Bilan environnemental**
6. **Actions de l'inspection des installations classées en 2024**
7. **Questions diverses**

*Ouverture de la séance à 10h15, sous la présidence de Mme Véronique MARTIN SAINT LEON, secrétaire générale de l'Hérault.*

Elle remercie M. le maire de Frontignan pour son accueil.

*Un tour de table est réalisé et l'ordre du jour présenté.*

Le maire de Frontignan souligne l'importance de ces réunions, avec un souci permanent de transparence envers les habitants et l'ensemble des membres.

M. Ricaud-Peretti, président de l'agglomération de Sète, souligne les efforts déployés en partenariat avec l'entreprise, le maire de Frontignan et les associations afin de consolider le processus de gestion des déchets et des nuisances olfactives.

Il est proposé de travailler ensemble sur l'aspect économique de l'industrie. L'intégration de l'ancien site de Lafarge est en cours. L'agglomération a un projet de reclassement de l'ensemble du site Lafarge.

### **1. Adoption du compte rendu de la CSS du 21 mai 2024**

*Le compte-rendu de la CSS du 21 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.*

### **2. Approbation de l'arrêté préfectoral de renouvellement de la composition de la CSS (n°2024-07-DRCL-0376 du 16 juillet 2024) et du nouveau règlement intérieur**

M. Ricaud-Peretti signale que l'Agglomération n'est pas intégrée dans le renouvellement de la composition de la CSS dans le collège des élus des collectivités. L'arrêté préfectoral sera modifié et republié.

Les collèges sont représentés tels que suit :

Collège administration de l'État : la DREAL

Collège élus des collectivités : M. Michel ARROUY

Collège Exploitant : M. Damien GRANIER

Collège association protection environnement : Mme Céline LAURENS

Collège salarié : M. Olivier JOSSE

### **3. Bilan de l'activité de la société SCORI pour 2024**

Les représentants de la société SCORI réalisent le bilan de l'activité 2024.

L'objectif de SCORI est de valoriser les déchets, en les faisant devenir combustible pour des fours de cimenterie.

Le site comptabilise 30 personnes en emploi direct et 30 personnes en emploi indirect.

Le rapport d'activité est présenté, avec les tonnages, la répartition des typologies de déchets reçus et la répartition des tonnes réceptionnées.

La diminution des réceptions est due à l'arrêt des livraisons sur deux cimenteries en 2024. La répartition des typologies de déchets ainsi que la répartition géographique restent stables.

Mme Laurens, représentante de l'association France Nature Environnement, souhaite connaître la destination des 3% non valorisés en cimenterie.

M. le directeur du site précise qu'il s'agit de déchets non valorisés sur le site SCORI et sont répartis dans d'autres sites du groupe.

Mme Laurens souhaite connaître l'origine des boues industrielles.

M. le directeur du site précise que ces dernières sont des boues de steppe industrielles. En 2024, aucune livraison de client n'a été notée. Les boues de déchets pétroliers font partie des pâteux organiques.

Mme Laurens souhaite connaître la caractérisation des déchets autres.

M. le directeur du site précise que cela correspond à certaines familles de parapharmacie ou de cosmétique.

#### **4. Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)**

Le bilan du système de la gestion de la sécurité est exposé. Toutes les formations axées vers la sécurité ou la maîtrise du risque industriel ont été réalisées. Les audits MASE, ISO 9001, 14001 et 45001 ont été renouvelés en 2023.

4 tests de situation d'urgence ont été réalisés en 2024 avec différents scénarios.

Aucun accident, ni incident ne sont relevés en 2024. Le site comptabilise 1 500 jours sans accident de travail.

Les travaux d'amélioration et investissements sont présentés.

Mme Laurens souhaite connaître la nature des écarts mineurs concernant les audits.

La réponse lui sera apportée ultérieurement.

#### **5. Bilan environnemental**

Les traitements des eaux pluviales et de l'air sont présentés ainsi que les résultats des analyses des mesures de COV en sortie de rejets canalisés. Les rejets de COV sont conformes à l'arrêté préfectoral.

Concernant l'observatoire des odeurs, aucune déclaration spontanée n'a été notée.

M. Tabacchi, représentant de l'association Languedoc-Roussillon Nature Environnement, signale un fort progrès de SCORI concernant le niveau des odeurs. Cependant, il reste quelques signalements concernant les rejets canalisés.

Mme Laurens demande que la société SCORI caractérise chaque COV. Elle réitère sa demande concernant un tableau mensuel des COV, en sortie de rejet canalisé.

Mme Laurens souhaite connaître la méthode utilisée relative aux mesures des débits d'odeurs en sortie de cheminée et d'en connaître les résultats.

M. le responsable du site précise que les mesures sont réalisées annuellement par la société APAVE. Les résultats leur seront communiqués et indiqués à la prochaine CSS.

Il est précisé par M. l'adjoint chef de l'unité départementale de la DREAL que la méthode est réalisée par prélèvements de poche d'air. La dilution, appliquée au prélèvement d'air afin que les odeurs ne soient plus ressenties par le jury de nez, détermine l'intensité des odeurs.

Mme Laurens fait savoir qu'elle attend toujours la dernière étude sanitaire.

Le rapport lui sera transmis rapidement.

Mme Laurens demande à connaître la quantité des eaux pluviales récupérées annuellement.

M. le responsable du site explique que le bassin d'orage est suivi par une sonde de niveau. Le site est sur rétention. Les zones imperméabilisées sont délimitées par des bordures de trottoirs.

Mme Laurens réitère sa demande concernant la visite du site.

M. le directeur du site se rapprochera de Mme Laurens afin d'organiser cela.

M. Acherrar souhaite que la société SCORI réalise une mesure continue des émissions de l'air.

Mme l'inspectrice des installations classées de la DREAL signale que cela n'est pas nécessaire pour le site SCORI. Si un enjeu existe, il peut être demandé une mesure ponctuelle. La réglementation nationale prévoit de venir renforcer les mesures si les enjeux le justifient.

Il est précisé par Mme la représentante de l'ARS que si l'ARS estime qu'un risque sanitaire existe, une surveillance plus poussée peut être demandée.

M. le maire de Frontignan a exprimé son souhait qu'une analyse de l'air soit effectuée dans divers endroits de la ville pour une durée d'un an.

Mme la représentante de l'ARS signale qu'une étude a été réalisée par Santé Publique France en 2022. Le bilan a été présenté à la préfecture. Aucun cas inquiétant n'a été détecté sur le périmètre. Concernant l'enquête environnementale, ATMO réalise la surveillance. Il n'est pas possible d'imposer une surveillance qui va au-delà des textes.

Mme la secrétaire générale souhaite disposer des conclusions de cette étude et en informer l'ensemble des membres lors de la prochaine CSS.

L'étude d'intégration paysagère est présentée, réalisée par un cabinet d'architecte Urban'act.

## **6. Actions de l'inspection des installations classées en 2024**

M. l'adjoint chef de l'unité départementale de la DREAL rappelle les actions menées en matière de police des installations classées pour la protection de l'environnement.

Mme l'inspectrice des installations classées de la DREAL présente la visite d'inspection du 23 avril 2024 avec pour thème la traçabilité des déchets et la prévention des risques. Des écarts ont été constatés. Les mesures correctives ont été apportées par l'exploitant.

Une visite d'inspection a été réalisée concernant les établissements dans un rayon de 100 mètres autour de l'établissement SCORI. Cette action a permis de mieux connaître le voisinage du site, de s'assurer de la situation administrative des sites voisins. Cela permet à la société SCORI d'obtenir des informations afin d'en tenir compte pour la prochaine mise à jour de son étude de dangers.

Il est rappelé que les rapports des inspections et des actes administratifs sont disponibles sur [www.géorisques.gouv.fr](http://www.géorisques.gouv.fr)

Mme Laurens souhaite savoir si le site SCORI fait partie de la campagne de contrôle des PFAS, prévue en 2025.

L'inspectrice des installations classées de la DREAL signale que le site a fait l'objet d'une inspection en 2025 concernant le rejet de PFAS. Le site ne rejette aucune PFAS et ne fait donc pas partie de la campagne de contrôle.

Mme la secrétaire générale demande s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée.

#### 7. Questions diverses

Mme Durand, directrice de la Direction éco-citoyenneté, signale à l'entreprise SCORI qu'un marché concernant le traitement des déchets d'hydrocarbures est actuellement ouvert.

Le responsable du site ajoute avoir répondu favorablement.

Mme la secrétaire générale remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 12h05.

*Pour le préfet,*



Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale

Véronique MARTIN SAINT LEON